

<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT COMPLET DU JEU BERNARD ROYAL DAUPHINE SA GRAND JEU PAQUES</b></p>
---

**ARTICLE 1 : Société Organisatrice**

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA**, dont le siège social est situé au 15 ROUTE D ALLEX, 26400 GRANE, FRANCE, N° Siret : **31004661000013** (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise du 3 avril au 30 avril 2017 inclus, un grand jeu « PAQUES ».

Le règlement du jeu est constitué du présent document, complété et/ou modifié par toutes annexes que la société organisatrice pourra, le cas échéant, ajouter sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard et sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des joueurs.

**ARTICLE 2 : Annonce du jeu et produits concernés**

Ce jeu est un jeu gratuit avec obligation d'achat, véhiculé par une campagne de communication sur :

- Sur la page Facebook,
- Sur les sites et sur ses newsletters BERNARD ROYAL DAUPHINE SA,
- Sur les produits de la marque en magasin
- Dans les rayons via des réglattes et des stop rayons

**ARTICLE 3 : Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel, des dirigeants et associés de BERNARD ROYAL DAUPHINE SA et de ses fournisseurs et prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que des membres de leur famille jusqu'au deuxième degré.

Limitation à une participation par foyer (même nom et/ou même adresse).

BERNARD ROYAL DAUPHINE SA se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Le jeu est un jeu avec obligation d'achat d'un produit Royal Bernard porteur de l'offre (sticker de Grand jeu Paques).

**ARTICLE 4 : Modalités de participation**

Pour participer :

1. Se rendre en magasin et acheter un produit Royal Bernard porteur de l'offre et garder son ticket d'achat.
2. Ouvrir le produit acheté chez soi et découvrir derrière l'opercule si le produit est gagnant ou pas.

## **ARTICLE 5 : Lots**

Est mis en jeu :

- 1 ipad de 128 Go d'une valeur de 509€ TTC + une application éducative d'une valeur maximale de 10€ TTC

La société organisatrice s'engage à remettre en jeu la dotation non gagnée ou non retirée lors de ce jeu. La société organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations douteuses.

Tout fausse participation (ou semblant suspecte) sera immédiatement annulée. Aucune réclamation ne pourra être réalisée auprès de la société organisatrice, suite à l'annulation d'un lot.

## **ARTICLE 6 : Détermination des gagnants**

### **6.1 Distribution des gains**

#### **A. Gagnant**

**En découvrant à l'intérieur du produit Royal Bernard porteur de l'offre :**

- a. Gagné : le client devra prendre contact avec le numéro de téléphone indiqué dans un délai de 2 semaines après l'achat (ticket d'achat faisant foi) et avant le 24 mai 2017 18h00 au plus tard. Si le gagnant ne se manifeste pas dans ces délais ou après la date butoir. Le lot sera remis en jeu dans une prochaine opération.
- b. Perdu: le client a perdu et peut continuer à tenter sa chance en achetant de nouveau un produit Royal Bernard porteur de l'offre.

### **6.2 Précisions générales**

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre des lots. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation et/ou de la jouissance des lots gagnés.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les lots attribués sont personnels aux gagnants et non cessibles. Ils ne pourront faire l'objet d'aucun échange - total ou partiel - ou d'une quelconque contrepartie, même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme.

Si des gagnants ne souhaitent pas bénéficier de leur lot, et/ou si des lots n'ont pas été attribués à l'issue de l'opération, ils resteront la propriété de la société organisatrice et seront remis en jeu lors d'un prochain jeu ou concours.

## **ARTICLE 7 : Diffusion des gagnants – Retrait des lots**

Le gagnant devra se manifester auprès du numéro renseigné dans un délai de 2 semaines suivant l'acte d'achat et avant **le 24 mai 2017 18h00 au plus tard**. A défaut ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot qui restera la propriété de la Société Organisatrice.

Le gagnant devra confirmer son adresse postale, et la société organisatrice organisera l'envoi de la dotation.

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** décline toute responsabilité du fait d'une erreur d'acheminement des dotations, de la perte de ceux-ci ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Les participants autorisent **BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** à vérifier leur identité, leur domicile ou les informations nécessaires à la participation. Toutes indications d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité irrévocable de la participation au jeu.

## **ARTICLE 8 : Exclusion**

Les Joueurs s'interdisent par ailleurs de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes fondamentaux des jeux, à savoir le hasard et la participation individuelle et unitaire.

Toute fraude ou violation d'un participant à l'une des dispositions générales ou spécifiques du présent règlement, pourra de plein droit donner lieu à son exclusion définitive du Jeu par **BERNARD ROYAL DAUPHINE SA**, ces derniers se réservant le cas échéant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **ARTICLE 9 : Acceptation du règlement**

La participation au jeu proposé par **BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** implique sans réserve l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France.

D'une manière générale, chaque joueur doit participer au jeu d'une manière loyale et de manière conforme aux règles de bonne conduite du présent règlement.

Les joueurs s'interdisent notamment de quelque manière que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs des jeux proposés.

## **ARTICLE 10 : Règlement du jeu – Dépôt, Consultation & Modification**

Le présent règlement a été déposé auprès de la SCP Touati-Daubercies & Champion, Huissiers de Justice Associés à Marseille, 41 boulevard Paul Peytral, 13006, qui en garantit la régularité ainsi que les modalités de jeu.

BERNARD ROYAL DAUPHINE SA se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Dans une telle hypothèse, **BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** déposera ses modifications auprès de la SCP Touati-Daubercies & Champion, Huissiers de Justice Associés à Marseille. Toute modification sera réputée acceptée par les joueurs du fait de leur participation à l'un des jeux postérieurement à leur communication.

#### **ARTICLE 11 : Litiges**

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite ou orale concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu.

#### **ARTICLE 12 : Responsabilité de la société **BERNARD ROYAL DAUPHINE SA****

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions et ce sans que cette décision ne puisse être remise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** peut, pour des raisons exceptionnelles, s'arroger le droit d'attribuer un lot différent de celui prévu au présent règlement. Le lot de remplacement sera de même nature et valeur que celui prévu initialement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** sera déchargée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries...) qui priverait même partiellement le(s) gagnant(s) de son/leur gain.

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** ne pourra être tenue responsable des défauts de fabrication et autres dysfonctionnements des dotations distribuées.

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** ne peut être tenue responsable des retards, pertes, avaries occasionnées au lot lors de son acheminement ou du manque de lisibilité des cachets postaux.

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle.

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De destruction des informations fournies par des participants,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** se réserve à tout moment le droit de modifier, d'annuler, d'écourter ou de prolonger la présente opération sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** se réserve le droit d'utiliser les coordonnées des gagnants à des fins publicitaires, et notamment afin de les publier dans la presse, sans que cela n'ouvre d'autres droits que le lot gagné, ce que les gagnants acceptent.

L'ensemble des informations personnelles communiquées par chaque Joueur est conservé dans un fichier informatique que **BERNARD ROYAL DAUPHINE SA** se réserve d'exploiter ou de commercialiser.

A cet égard, il est rappelé que les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004. Chaque participant, ainsi que son représentant légal le cas échéant, dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait sur toute donnée personnelle le concernant (article 40 de la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978).

Pour toute demande, les joueurs devront écrire à l'adresse du jeu :

**BERNARD ROYAL DAUPHINE SA**

**Attn Amandine – Service Communication**

**15 ROUTE D ALLEX,**

**26400 GRANE, FRANCE**